



**snalc**

Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.

## « Forfait mobilités durables » : enfin la circulaire !

### ► Communiqué de presse

La circulaire académique concernant le « forfait mobilités durables » est enfin parue. Après l'intervention du SNALC en décembre, le rectorat a adressé ce 5 janvier un nouveau mode d'emploi au titre de 2022. La circulaire, datée du 23/12/2022, a dû arriver dans votre boîte mail professionnelle.

Pour vous aider à aborder cette circulaire complexe, quelques points importants peuvent être soulignés :

- **Vous avez jusqu'au 31 janvier pour effectuer vos démarches** pour l'année 2022.
- **Le montant augmente**, et peut atteindre 300 € pour 100 jours qui répondent aux critères, soit 3 jours/semaine sur 36 semaines.
- **Les nouvelles conditions sont plus souples** (demi-forfait à partir de 30 jours/an ; prise en compte des trottinettes électriques...) et **l'accès à cette prime est élargi**. Dès 30 jours/an de déplacement domicile-travail en vélo, covoiturage, trottinette électrique ou scooter électrique, la prime est de 100 €.
- **Le dispositif 2022, complexe, est transitoire**, avec des droits différents avant et après le 31 août 2022.
- **Les AED et AESH font une demande papier, tous les autres personnels font une demande sur l'application Colibris :**

<https://portail-orleans-tours.colibris.education.gouv.fr/>

Vierzon, le 08 janvier 2023

Contact : François TESSIER, Président académique du SNALC

[snalc.orianstours@wanadoo.fr](mailto:snalc.orianstours@wanadoo.fr)

06 47 37 43 12



info@snalc.fr - www.snalc.fr

Indépendant ► Laïc ► Humaniste ► Progressiste ► Sans compromission